INFO PRESSE

Date 02/03/2017

de la part de service communication
tél. 04 79 96 87 35
courriel communication@chambery-metropole.fr

nombre de pages y compris celle-ci 2

13 000 ampoules à LED distribuées sur le territoire Chambéry-Bauges-Annecy

Une action de transition énergétique pour la croissance verte menée en partenariat avec le Ministère de l'environnement et EDF.

Jeudi 2 mars, **Xavier Dullin**, *président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges*, **Luc Berthoud**, *maire de La Motte-Servolex et vice-président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges chargé de la transition énergétique* et **Christian Missirian**, *directeur EDF Commerce Auvergne Rhône-Alpes* ont remis des ampoules à leds aux bénéficiaires de l'association Solidarité Alimentaire Motteraine à l'occasion de la distribution hebdomadaire des paniers. Cette distribution s'est déroulée au CCAS de La Motte-Servolex en présence de la présidente de l'association, **Madame Hussenet** et **du directeur du CCAS**.

Depuis début 2017, plus de 13 000 ampoules (6 500 packs de 2 ampoules) sont distribuées sur les agglomérations de Chambéry, Annecy et sur le Parc naturel régional du massif des Bauges. Ces ampoules sont destinées aux ménages qui ne sont pas portés vers ces équipements innovants et en particulier aux retraités à faibles revenus.

Cette opération a lieu dans le cadre de la démarche TEPOS dans laquelle sont engagés Chambéry métropole - Cœur des Bauges, Grand Annecy, et le Parc naturel régional du massif des Bauges.

EDF et le Ministère de l'environnement et de l'énergie ont signé une convention pour la distribution gratuite par EDF d'un million d'ampoules à LED dans les « territoires à énergie positive pour la croissance verte » de moins de 250 000 habitants. Avec cette opération, EDF poursuit son action aux côtés des territoires engagés dans la transition énergétique.

Comment sont distribuées les ampoules ?

Une partie de la distribution va être assurée par les communes de l'agglomération (CCAS, services logement, bailleurs sociaux) et une autre partie par l'ADMR sur le PNR des Bauges. Chaque pack est accompagné d'un dépliant d'explication de l'opération.

Valespace, agréé par Recylum, est mobilisé pour assurer la collecte des ampoules usagées afin d'en assurer le recyclage.

Quelles économies ?

L'utilisation de la technologie LED permet d'économiser 80% d'énergie par rapport à l'utilisation d'ampoules classiques à incandescence. Pour chaque ampoule distribuée dans le cadre de cette opération, ce sont plus de 40 kWh qui seront économisés en moyenne chaque année, soit une diminution de la facture d'électricité annuelle de plus de 6,20 €[1] pour chaque ampoule installée. A l'échelle nationale, 1 million d'ampoules distribuées représente une économie d'énergie annuelle de près de 40 000 MWh, soit une économie globale de plus de 6,2 millions d'euros sur les factures d'électricité des particuliers.

Qu'est-ce que la démarche TEPOS ?

Un territoire à énergie positive (TEPOS) est un territoire qui recherche, à l'horizon 2050, à diviser par deux ses consommations d'énergie et à couvrir les besoins restants par une production d'énergie locale renouvelable ; différentes actions concrètes sont en cours de réflexion ou déjà lancées pour cheminer vers cet objectif : plateforme de rénovation énergétique des logements, projets de réseaux de chaleur pour augmenter la part de chaleur renouvelable distribuée aux habitants, installations photovoltaïques sur les bâtiments des collectivités, installations de bornes publiques de recharge de véhicules électriques en lien avec le SDES… Ces différentes initiatives ont un effet induit positif sur l'activité économique locale et l'emploi et également sur la préservation de la qualité de l'air.

> Plus d'info sur la démarche TEPOS

Contact presse EDF :

Estelle Vigouroux - 07.60.26.89.05 - estelle.vigouroux@edf.fr

[1] Source : Ministère de l'environnement et de l'énergie

Chambéry métropole
Cœur des Bauges
Communauté d'agglomération

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Chambéry métropole - Cœur des Bauges a le plaisir de vous remettre ce duo d'ampoules à Leds suite à un partenariat avec EDF et le Ministère de l'environnement.

Au total, ce sont 13 000 ampoules distribuées sur les agglomérations de Chambéry, Annecy et le Parc des Bauges dans le cadre de la démarche « Territoire à énergie positive ».

6,20 €/an

d'économies en moyenne sur la facture d'électricité pour chaque ampoule à Led installée à la place d'une ampoule à incandescence.

Chambéry métropole Coeur des Bauges, direction de la communication mutualisée / Claire Terrasson - Illustration Freepik - février 2017

LUMIÈRE SUR L'ÉCLAIRAGE

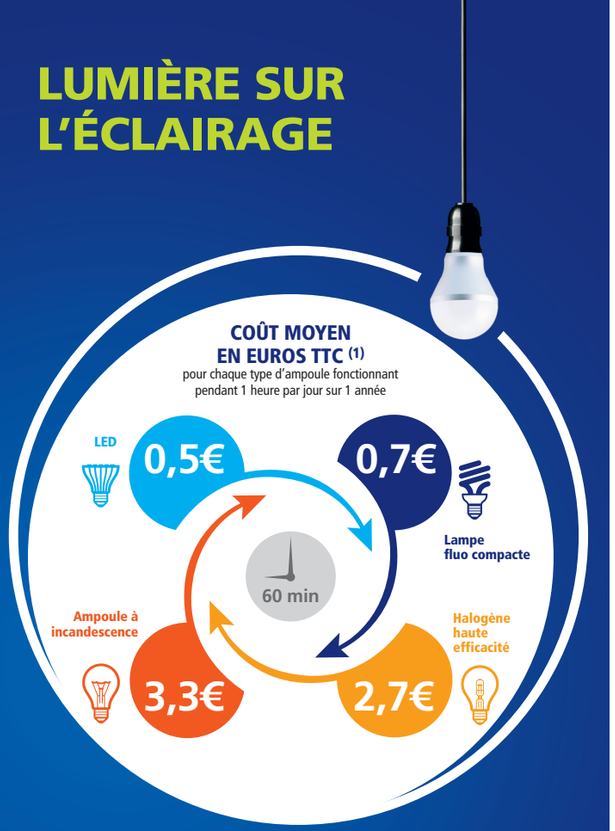

En moyenne, l'éclairage représente

13% (2) **de la consommation des logements (3), soit entre 325 et 450 kWh/an pour un foyer.**

1 kWh permet d'utiliser une plaque vitrocéramique (1 000 W) pendant 1 heure. Le watt est l'unité de puissance électrique.

(1) EDF R&D.
(2) Ademe.
(3) Hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson (Ademe).

Pour en savoir plus sur les économies d'énergie : rendez-vous sur edf.fr

© 2016 – EDF – Document non contractuel – Le Groupe EDF est certifié ISO 14 001 – Réf : PART 019-2016 – Crédit photo : ©EDF - Recylum - Getty Images.
– Imprimé sur du papier 100% recyclé – Imprimeur : Morault – Conception – Havas Worldwide Paris – Février 2016

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 960 069 513,50 euros
552 081 317 RCS Paris

www.edf.fr

Origine 2014 de l'électricité vendue par EDF : 82,2 % nucléaire, 13,6 % renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6 % charbon, 1,3 % gaz, 1 % fioul, 0,3 % autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Direction Commerce

Tour EDF
20, place de La Défense
92050 Paris La Défense cedex

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

EDF VOUS AIDE À RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

Découvrez tous les avantages des lampes à LED que vous venez de recevoir.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

QU'EST-CE QU'UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE?

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Savez-vous que votre ville fait partie d'un territoire à énergie positive pour la croissance verte qui s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs?

À ce titre, EDF, en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, vous **remet gratuitement ces lampes à LED** dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Contribuez vous aussi à la transition énergétique!

POUR FAIRE LE BON CHOIX, DÉCHIFFREZ L'ÉTIQUETTE ÉNERGIE…

L'étiquette énergie est présente sur tous les équipements électroménagers. Elle vous informe sur leur performance énergétique. Plus sa classe est élevée, plus l'équipement vous permettra de réaliser des économies importantes.

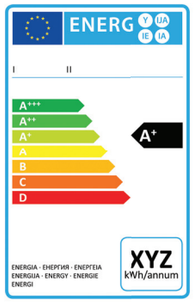

… ET L'EMBALLAGE DES LAMPES À LED.

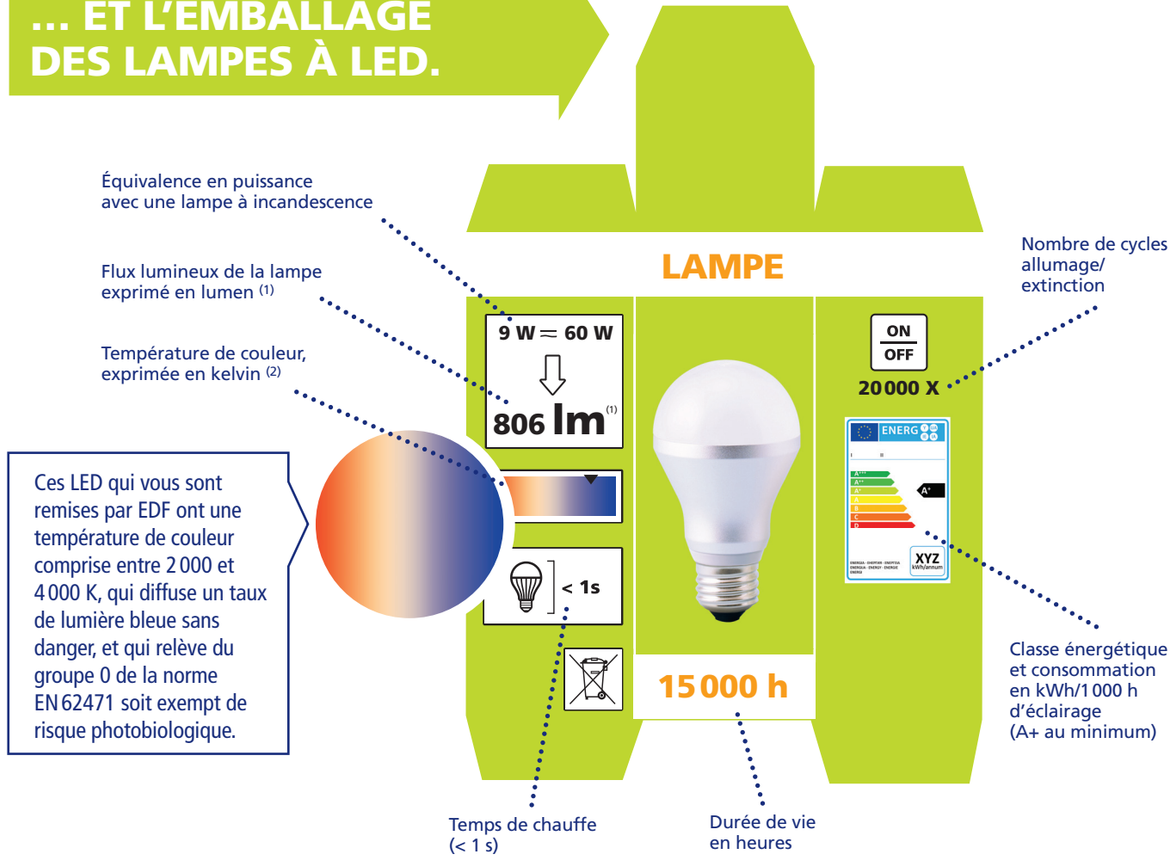

Ces LED qui vous sont remises par EDF ont une température de couleur comprise entre 2 000 et 4 000 K, qui diffuse un taux de lumière bleue sans danger, et qui relève du groupe 0 de la norme EN 62471 soit exempt de risque photobiologique.

(1) Lumen (lm) : unité de flux lumineux exprimant la quantité de lumière émise par une source. Plus sa valeur est élevée, plus la lampe émet de lumière pour la même consommation électrique.
(2) Kelvin (K) : unité qui permet de mesurer la couleur de la lumière perçue par l'œil humain. Plus sa valeur est basse, plus la lumière émise tend vers les couleurs chaudes (< 4 000). Plus sa valeur est élevée, plus elle tend vers les couleurs froides (> 5 300).

LA LED, CHAMPIONNE TOUTES CATÉGORIES DE L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE.

Les LED ou diodes électroluminescentes sont des lampes nouvelle génération.

La lampe à LED

dure

40 fois plus longtemps (1),

est

12 fois plus lumineuse (1)

et permet

80% d'économies (1)

par rapport à une ampoule à incandescence.

Pour réaliser des économies d'énergie, EDF vous conseille de remplacer le plus possible vos ampoules par des lampes à LED.

(1) Ademe.

IL Y A UNE VIE APRÈS LA LAMPE!

Souvent, on ne sait pas quoi faire des ampoules qui ne fonctionnent plus.

LES LAMPES À RECYCLER :

Les lampes à économie d'énergie sont écologiques à l'usage, mais le bénéfice environnemental n'est total que si on les recycle en fin de vie. Les lampes à LED sont des composants électroniques et ne doivent pas se retrouver dans nos poubelles! Elles se recyclent à plus de 90%. Vous pouvez utiliser les bacs de recyclage des grandes surfaces et magasins de bricolage. Vous pouvez également les déposer en déchèteries ou les confier à votre électricien.

Rapportez-les

en magasins

en déchèteries

Astuce : toutes les lampes à recycler sont reconnaissables au pictogramme « poubelle barrée ».

Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur www.malampe.org